



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 décembre 2013, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2013-227 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Monic Pichette, conseillère  
Émile Brassard, conseiller  
Yvon Laviolette, conseiller

Quarante-sept personnes sont présentes.

Proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Résolution pour ajustement de salaire (droit de veto)
  - 3.2.1 Gel des salaires de certains employés municipaux
- 3.3 Formation pour les élus municipaux
- 3.4 Dépôt du budget révisé au 30 septembre 2013
  - 3.4.1 Résolution pour la taxe d'accise (TECQ) 2010-2013
  - 3.4.2 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels
  - 3.4.3 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels
- 3.5 Mesure d'appariement fiscal – montant à pourvoir dans le futur
- 3.6 Nomination d'un représentant municipal auprès du CRSBP CNCA
- 3.7 Nomination d'un représentant municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation
- 3.8 Désignation d'un représentant touristique
- 3.9 Nomination d'un représentant auprès de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- 3.10 Désignation d'un président au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 3.11 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2014
- 3.12 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014
- 3.13 Taux d'intérêt sur les créances municipales pour l'année 2014
- 3.14 Renouvellement du service de transport adapté
- 3.15 Déneigement de place des Phares (petite rue à l'est)
- 3.16 Renouvellement du programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2014
- 3.17 Demande financière d'Opération Nez rouge
- 3.18 Demande financière du Club de patinage artistique Les Dorisseaux
- 3.19 Demande financière de l'Association de ringuette de Lotbinière
- 3.20 Demande d'aide financière du Hockey mineur de Lotbinière





- 3.21 Cotisation annuelle 2014 – Association des plus beaux villages du Québec
- 3.22 Avis de motion (décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2014)
- 3.23 Avis de motion (modifiant le règlement de zonage 97-367 – définition d'un cours d'eau)

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Rapport Proxima Centauri
- 4.2 Rapport du maire

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

#### 2013-228 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

### 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

#### 2013-229 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Laviolette, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Comptes à payer

#### 2013-230 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 5 317 à 5 366 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros PR 1 089 à PR 1 112 inclusivement, pour une somme totale de 103 107,28 \$ salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 42 463,30 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





### 3.2 Résolution pour ajustement de salaire (droit de veto)

#### 2013-231      **RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT DE SALAIRE (DROIT DE VETO)**

ATTENDU                    l'article dans *Le Peuple de Lotbinière* du 10 septembre dernier, sur l'ajustement de salaire oublié, le conseil municipal désire clarifier la situation;

ATTENDU QUE            le 21 octobre 2010, le conseil municipal a fait un réajustement de salaire à la suite de l'engagement du responsable de l'urbanisme pour maintenir la grille salariale équitable;

ATTENDU QUE            cet ajustement était en vigueur pour une période de six mois et a été prolongé de six mois pour permettre aux membres du conseil municipal d'évaluer la situation actuelle et de prendre une décision éclairée;

ATTENDU QUE            le 6 juin 2011, le conseil municipal a mandaté l'entreprise Proxima Centauri pour effectuer une évaluation de l'administration municipale et des salaires du personnel de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

ATTENDU QUE            l'analyse du rapport n'est pas complétée par les membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE            lors de la préparation des budgets 2012 et 2013, les membres ont pris connaissance de tous les salaires des employés municipaux;

ATTENDU QUE            les budgets 2012 et 2013 ont été adoptés unanimement lors des assemblées spéciales des budgets, incluant les salaires des employés municipaux;

pour ces motifs,

proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

QUE les membres du conseil municipal prolongent la résolution 2011-48 du 21 octobre 2011 au 31 décembre 2011;

QUE les membres du conseil municipal confirment que les salaires en vigueur des employés municipaux sont ceux déposés lors de l'adoption des budgets 2012 et 2013.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2.1 Gel des salaires de certains employés municipaux

#### 2013-232      **GEL DES SALAIRES DE CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE            la résolution précédente (2013-231) visait à prolonger la résolution 2011-48 et confirmait l'augmentation de salaire temporaire déjà octroyée d'un montant de 1,50 \$/heure en faveur de certains employés municipaux;

ATTENDU QUE            du point de vue du conseil actuel, la procédure ne s'est pas effectuée adéquatement et que plusieurs citoyens ont exprimé leur mécontentement à cet égard;

ATTENDU QUE            la résolution précédente titrée « Résolution pour ajustement de salaire » devait être reprise intégralement et qu'aucun changement ne pouvait y être apporté en raison du veto;

ATTENDU QU'            une mesure de redressement à la résolution précédente s'impose;

pour ces motifs,





proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu de geler les salaires, pour les années 2014 et 2015, des quatre employés municipaux visés par l'augmentation de salaire temporaire, soit la directrice générale, la directrice générale adjointe, l'inspecteur municipal et la secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

### 3.3 Formation pour les élus municipaux

#### 2013-233 FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le 30 novembre 2013, les membres du conseil municipal ont suivi le cours « Rôles et responsabilités des élus » à l'Hôtel Bernières de Saint-Nicolas;

pour ce motif,

proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller,  
appuyé par Mme Monic Pichette, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le coût de la formation pour la somme de 2 300 \$ plus les taxes applicables, plus la location de la salle, plus les frais de déplacement, plus les frais de repas et autorise le paiement de la dépense comme stipulé dans le Règlement 2006-502 fixant les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 454 « Élus formation »

Adopté à l'unanimité.

### 3.4 Dépôt du budget révisé au 30 septembre 2013

#### 2013-234 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ AU 30 SEPTEMBRE 2013

Proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Laviolette, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le budget révisé au 30 septembre 2013 prévoyant des revenus de 2 186 527 \$ et des dépenses de 2 180 500 \$, pour un surplus d'exploitation estimé à 6 027 \$, le tout conformément à ce qui est présenté en annexe.

Voir annexe I.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.4.1 Résolution pour la taxe d'accise (TECQ) 2010-2013

##### 2013-235 RÉOLUTION POUR LA TAXE D'ACCISE (TECQ) 2010-2013

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont ajouté les priorités suivantes :

1. Reconstruction du puits n° 2;
2. Test de pompage du puits n° 2;
3. Plan et devis pour ériger une station de pompage et apporter l'eau à la réserve d'eau;





4. Travaux sur la conduite sanitaire et la conduite pluviale du dégrilleur situées en haut de la côte de l'Église ainsi que les travaux d'appoint.

pour ces motifs,

proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

- QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité s'engage à être responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.4.2 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels

##### 2013-236 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA – SERVICES PROFESSIONNELS

Proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller,  
appuyé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère,

Il est résolu :

- QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la reconstruction du puits municipal n° 2 – services professionnels, le tout conformément à ce qui a été soumis en date du 2 décembre 2013 dans l'estimation n° 2687 pour la somme de 19 993,72 \$ plus les taxes;
- QUE les travaux en sous-traitance devront faire l'objet d'appel d'offres et être acceptés par résolution;
- QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devra accepter la reconstruction du puits n° 2 à la programmation de la taxe d'accise 2010-2013 avant de commencer les travaux;
- QUE le conseil municipal accepte la soumission et autorise le paiement des dépenses.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles. Les dépenses liées à la reconstruction du puits municipal n° 2 seront comptabilisées à même la taxe d'accise.





Adopté à l'unanimité.

### 3.4.3 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels

#### 2013-237 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA – SERVICES PROFESSIONNELS

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par Mme Line Boisvert, conseillère,

il est résolu :

- QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la construction d'un puits d'essai et l'expertise hydrogéologique – services professionnels, le tout conformément à ce qui a été soumis en date du 2 décembre 2013 dans l'estimation n° 2688 pour la somme de 19 951,32 \$ plus les taxes;
- QUE le conseil municipal mandate Mme Diane Laroche, directrice générale, afin d'obtenir par écrit les autorisations (droits de passage) des propriétaires avant de commencer les travaux;
- QUE tous les travaux en sous-traitance devront faire l'objet d'appel d'offres et être acceptés par résolution;
- QUE le conseil municipal accepte la soumission et autorise le paiement des dépenses.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles. Les dépenses liées à la construction d'un puits d'essai et à l'expertise hydrogéologique seront comptabilisées à même la taxe d'accise.

Adopté à l'unanimité.

### 3.5 Mesure d'appariement fiscal – montant à pourvoir dans le futur

#### 2013-238 MESURE D'APPARIEMENT FISCAL – MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR

- ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

pour ce motif,

proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Laviolette, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté à l'unanimité.

### 3.6 Nomination d'un représentant municipal auprès du CRSBP CNCA

#### 2013-239 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CRSBP CNCA

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,





il est résolu de nommer Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, comme représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

### **3.7 Nomination d'un représentant municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation**

#### **2013-240 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

ATTENDU QUE le règlement de la Société d'habitation du Québec exige qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

pour ce motif,

proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, soit nommée comme représentante au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

### **3.8 Désignation d'un répondant touristique**

#### **2013-241 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TOURISTIQUE**

Proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu de désigner Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, comme représentante touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

### **3.9 Nomination d'un représentant auprès de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP)**

#### **2013-242 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP)**

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Émile Brassard, conseiller,

il est résolu que M. Yvon Laviolette, conseiller, représente la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly auprès de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP).

Adopté à l'unanimité.

### **3.10 Désignation d'un président au sein du comité consultatif d'urbanisme**

#### **2013-243 DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU le Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU' à la section II, article 8, le conseil municipal doit nommer par résolution le président du comité;

pour ces motifs,

proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller,  
appuyé par Mme Monic Pichette, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal désigne M. Émile Brassard, conseiller, à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, conformément aux articles 2 et 8 du Règlement 2002-453, constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

### 3.11 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2014

#### 2013-244 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE la Municipalité peut reconduire un contrat d'assurance adjugé par soumission pour une période inférieure à cinq ans sans demande de soumissions (article 936.2 du Code municipal du Québec);

ATTENDU QUE pour l'année 2012, la Municipalité avait demandé des soumissions sur invitation;

pour ces motifs,

proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à ne pas retourner en soumission pour les assurances générales de la Municipalité pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

### 3.12 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014

#### 2013-245 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

pour ce motif,

proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, qui débuteront à **20 h** :

- ♦ lundi 20 janvier
- ♦ lundi 3 février
- ♦ lundi 3 mars
- ♦ lundi 7 avril
- ♦ lundi 5 mai
- ♦ lundi 2 juin
- ♦ lundi 7 juillet
- ♦ lundi 4 août
- ♦ mardi 2 septembre
- ♦ lundi 6 octobre
- ♦ lundi 3 novembre
- ♦ lundi 1<sup>er</sup> décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.







**3.13 Taux d'intérêt sur les créances municipales pour l'année 2014**

**2013-246 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2014**

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Yvon Laviolette, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2014 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance d'état.

Adopté à l'unanimité.

**3.14 Renouvellement du service de transport adapté**

**2013-247 RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal :

QUE la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar) soit délégué pour administrer le service et renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la Municipalité accepte et autorise la directrice générale à payer la quote-part pour l'année 2014 pour un montant de 2,02 \$ par habitant, soit 3 155 \$.

Cette dépense sera affectée au poste 02 37000 499 « Transport adapté ». La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

**3.15 Déneigement de place des Phares (petite rue à l'est)**

**2013-248 DÉNEIGEMENT DE PLACE DES PHARES (PETITE RUE À L'EST)**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement de la place des Phares (petite rue à l'est);

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est M. Denis Beaudoin au coût de 550 \$ plus les taxes applicables;

pour ces motifs,

proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la soumission et autorise le paiement de la dépense concernant le déneigement de la place des Phares (côté est) à M. Denis Beaudoin pour la somme de 550 \$ plus les taxes, pour l'année 2014.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 33020 443 « Neige à l'heure » (budget 2014).

Adopté à l'unanimité.





**3.16 Renouveaulement du programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2014**

**2013-249 RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'AIDE DE LA MUNICIPALITÉ À LA PLANTATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2014**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté la résolution 2007-45;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir ici les modalités relatives à l'application de cette résolution;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly considère comme important de favoriser l'embellissement des propriétés au moyen de la plantation de végétaux;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur les compétences municipales en matière d'aide et en matière de réhabilitation de l'environnement et de plantation de végétaux;

pour ces motifs,

proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly établisse, pour l'année 2014, un programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux, aux conditions suivantes :

- Le titre du programme est Programme d'aide de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2008.
- Le programme d'aide s'applique pour l'année 2014.
- L'aide que verse la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly par unité d'évaluation admissible est de 500 \$.
- Une unité d'évaluation admissible est une unité d'évaluation à l'égard de laquelle un permis de construction a été délivré pour l'année 2014 pour la construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles.
- L'aide est versée par la Municipalité aux propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation au plus tard 60 jours après la production d'un certificat de localisation établissant que la construction de l'habitation principale est réalisée.
- Le certificat de localisation doit être transmis au Service de l'urbanisme au plus tard le 31 décembre 2014.
- L'aide doit être utilisée par le propriétaire exclusivement et entièrement pour procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux autour de l'immeuble pour lequel il a produit le certificat de localisation.
- Les sommes versées par la Municipalité doivent être utilisées aux fins mentionnées à l'article précédent, au plus tard le 31 octobre 2015.

Il appartient au propriétaire de démontrer, au plus tard le 31 décembre 2015, au Service de l'urbanisme de la Municipalité que les sommes qu'il a reçues ont été dépensées en conformité avec les dispositions du présent programme.

Adopté à l'unanimité.





**3.17 Demande financière d'Opération Nez rouge**

**2013-250 DEMANDE FINANCIÈRE D'OPÉRATION NEZ ROUGE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter son soutien financier à Opération Nez rouge;

pour ce motif,

proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller,  
appuyé par Mme Monic Pichette, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 75 \$ à Opération Nez rouge et autorise le paiement de la dépense.

La directrice certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « Subventions et dons ».

Adopté à l'unanimité.

**3.18 Demande financière du Club de patinage artistique Les Dorisseaux**

**2013-251 DEMANDE FINANCIÈRE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX**

ATTENDU QUE quatre enfants de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly participent au Club de patinage artistique Les Dorisseaux;

pour ce motif,

proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

QUE la Municipalité accorde une subvention de 100 \$, soit 25 \$ par enfant;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

Cette dépense sera affectée au poste 02 11000 970 « Subventions et dons ».

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

**3.19 Demande financière de l'Association de ringuette de Lotbinière**

**2013-252 DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE deux enfants de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly participent à l'Association de ringuette de Lotbinière;

pour ce motif,

proposé par M. Émile Brassard, conseiller,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

QUE la Municipalité accorde une subvention de 50 \$, soit 25 \$ par enfant;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

Cette dépense sera affectée au poste 02 11000 970 « Subventions et dons ».

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.





Adopté à l'unanimité.

### **3.20 Demande d'aide financière du Hockey mineur de Lotbinière**

#### **2013-253 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU HOCKEY MINEUR DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE 24 enfants de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly participent à la saison du Hockey mineur 2013-2014;

pour ce motif,

proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller,  
appuyé par M. Émile Brassard, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 600 \$, soit 25 \$ par enfant, au comité organisateur de Hockey mineur Lotbinière de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « Subventions et dons ».

Adopté à l'unanimité.

### **3.21 Cotisation annuelle 2014 – Association des plus beaux villages du Québec**

#### **2013-254 COTISATION ANNUELLE 2014 – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly fait partie des plus beaux villages du Québec;

pour ce motif,

proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la cotisation de base, soit 100 \$, et à la cotisation par citoyen (1641), soit 0,75 \$, pour une cotisation de 1 230,75 \$, pour un total de 1 330,75 \$ pour l'année 2014;

QUE le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345 « Promotion touristique » (budget 2014).

Adopté à l'unanimité.

### **3.22 Avis de motion décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2014**

Avis de motion est donné par M. Émile Brassard, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2014.

### **3.23 Avis de motion modifiant le Règlement de zonage 97-367 – définition d'un cours d'eau**

Avis de motion est donné par M. Émile Brassard, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement 97-367 de la Municipalité pour modifier l'article 3 aliéna 55 « Cours d'eau ».





#### 4. QUESTIONS DIVERSES

##### 4.1 Rapport Proxima Centauri

M. Yvon Laviolette, conseiller, fait le point sur le rapport Proxima Centauri concernant l'organisation municipale.

##### 4.2 Rapport du maire

M. Christian Richard, maire, fait la lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

##### 2013-255 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme Monic Pichette, conseillère,  
appuyé par M. Jérôme Pagé, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h.

Adopté à l'unanimité.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

---

Christian Richard  
Maire

---

Diane Laroche  
Directrice générale



COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Corporation des Aînés - rés.: 2007-22 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés	82.60 \$	5317
Brasseries Labatt du Canada - commande de bières (centre communautaire)	345.48 \$	5318
Bergeron, Gaston - remboursement de taxes	537.24 \$	5319
9140-1224 Québec inc. - remboursement de taxes	2 151.16 \$	5320
Doyle, Réal - remboursement de taxes	203.72 \$	5321
Fiducie Michel Picard - remboursement de taxes	57.99 \$	5322
Gestion JLS - remboursement de taxes	125.78 \$	5323
Tremblay, Chantal - remboursement de taxes	22.41 \$	5324
Dunberry, Denise - paie/élections 2013	171.82 \$	5325

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Hydro Québec - calvaire	29.76 \$	PR 1089
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	340.01 \$	PR 1090
Hydro Québec - dégrilleur	116.18 \$	PR 1091
Hydro Québec - poste de pompage	125.42 \$	PR 1092
Hydro Québec - tennis	52.52 \$	PR 1093
Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église	966.15 \$	PR 1094
Hydro Québec - station de pompage	90.60 \$	PR 1095
Hydro Québec - pont	48.38 \$	PR 1096
Hydro Québec - réservoir	1 611.13 \$	PR 1097
Hydro Québec - bibliothèque	1 200.24 \$	PR 1098
Hydro Québec - caserne et garage municipal	303.91 \$	PR 1099
Hydro Québec - pompe/égouts	89.31 \$	PR 1100
Hydro Québec - puits/pompes	302.96 \$	PR 1101
Hydro Québec - puits	120.01 \$	PR 1102
Hydro Québec - quai	82.21 \$	PR 1103
Vidéotron - local des fermières	33.75 \$	PR 1104
Visa- Banque Laurentienne - essence (voirie et service incendie)	1 047.28 \$	PR 1105
Bell Mobilité - cellulaires	360.16 \$	PR 1106
Hydro Québec - centre communautaire	777.12 \$	PR 1107
Hydro Québec - éclairage public	839.12 \$	PR 1108
Hydro Québec - enseigne	18.59 \$	PR 1109
Telus - bibliothèque, mairie et internet	1 098.61 \$	PR 1110
Vidéotron - local centre communautaire (facturer à la Commission Scolaire des Navigateurs)	195.58 \$	PR 1111
<b>Visa Desjardins:</b>		
Achat divers (mairie, service incendie et centre - fil ordinateur, vénitiennes, livre municipal, achat pour élections, frais de poste, batterie ordinateur, mise à jour inspection /SAAQ)	1 923.20 \$	PR 1112

COMPTES POUR NOVEMBRE 2013

<b>Accomodation &amp; Mécanique 132 inc.</b>		
Achats divers mairie (filtres à café, sucre, lait, savon à vaisselle) - 51.44 \$		
Achats divers centre (pop corn, chips, vidéo, gatorade, jus) - 186.66 \$		
Impressionne/moi & inform. - service technique informatique	238.10 \$	5326
Banlieue Ford - changement de pneus et d'huile (Ford Ranger)	138.66 \$	5327
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (décembre 2013)	147.08 \$	5328
Bernier, Gilles - rés.: 2013-11 - entretien mairie, bibliothèque, édifice du 955 de l'Église	185.00 \$	5329
<b>Excavation St-Antoine 1985 inc.:</b>	956.59 \$	5330
Changer entrée d'eau au 3765 route Marie-Victorin - 86.23 \$		
Monter escalier (quai) et ramasser pierre (centre communautaire) - 129.35 \$		
Recherche en eau (chemin des Plaines) - 551.88 \$		
Rés.: 2013-105 - bande tampon - 1 690.13 \$		
Rés.: 2011-209 - déneigement (chemins) - 22 351.14 \$	24 808.73 \$	5331
Betonel/Dulux - peinture (centre communautaire)	54.73 \$	5332
Cordonnerie Touche-à-Tout - bottes de travail (service incendie)	137.90 \$	5333
Daigle, Ghislain - frais de déplacement	171.14 \$	5334
Distribution Brunet - pièces (entretien système)	178.39 \$	5335

Drolet, Clément - frais de déplacement (décembre 2013)	62.00 \$	5336
Éditions Yvon blais - loi aménagement urbaniste annoté (mise à jour)	116.45 \$	5337
Les Entreprises Claude Boutin - déboucher le drain sanitaire (face au 3837-3839 chemin de Tilly)	862.32 \$	5338
Excavation Coulombe - travaux de forage sous la route 132 pour entrée de service (bris au 3765 route Marie-Victorin)	2 299.50 \$	5339
Fermes des Jumeaux Lamontagne - rés.: 2009-134 - déneigement (rues et stationnements)	10 968.62 \$	5340
Gestion Y.N. - frais de services (traitement des salaires pour le personnel électoral)	287.44 \$	5341
Philippe Gosselin & Ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)	1 774.10 \$	5342
Le Groupe Sports-Inter Plus - ballons volley	105.67 \$	5343
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site-Internet (décembre 2013)	100.00 \$	5344
Laforest Nova Aqua - rés.: 2013-210 - services professionnels - recherche en eau	8 125.11 \$	5345
Laroche, Diane - frais de déplacement (décembre 2013)	62.00 \$	5346
BuroPlus - relieur, index, chemises, trombones	177.04 \$	5347
Location d'outils Simplex - location de perceuse (raccordement/4481-4483 et 4485-4487 route Marie-Victorin)	91.81 \$	5348
Martin & Lévesque inc. - chemises (service incendie)	102.84 \$	5349
<b>MRC de Lotbinière:</b>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 5 190.90 \$</i>		
<i>Quote-part (sécurité-incendie) - 1 471.60 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 244.49 \$</i>		
<i>Quote-part (culture et patrimoine) - 1 175.63 \$</i>		
<i>Quote-part (cour municipale) - 715.44 \$</i>		
<i>Crédit pour livres de photos - (24.95 \$)</i>		
<i>Impression matrice graphique - 133 \$</i>		
Municipalité de Saint-Apollinaire - frais de formation, opérateur autopompe	8 906.11 \$	5350
Petite caisse - réf.: Fête du Travail (arbitres)	1 656.00 \$	5351
Normand Côté entrepreneur électricien inc. - vérifier sectionneur (boîte électrique)	170.00 \$	5352
Previmed inc. - location annuelle cylindre oxygène (service incendie)	74.73 \$	5353
Groupe Puitbec - rés.: 2013-210 - recherche en eau	72.00 \$	5354
Quincaillerie M. Hamel & Fils inc.:	11 661.91 \$	5355
<i>manche, boulons, mousse.. - 44.44 \$</i>		
<i>Fil plat - 21.74 \$</i>		
Gaudreau Environnement inc.:	66.18 \$	5356
<i>Collecte de déchets, récupération et encombrants</i>		
Le Réseau Mobilité Plus - téléavertisseurs	9 270.94 \$	5357
Shred-It - service de déchiquetage	63.92 \$	5358
Simard, Daniel - rés.: 2013-179 - service d'entretien ménager au centre communautaire	115.11 \$	5359
Association Soccer Lotbinière - ligue de soccer (saison 2013)	360.00 \$	5360
Soudure GR enr.:	1 895.66 \$	5361
<i>Clés (réserve), pièces pour bases de paravent (centre) - 165.84 \$</i>		
<i>Réparation jeux, bancs (terrain des loisirs) - 58.18 \$</i>		
Stelem - réflectoscope avec lumière	224.02 \$	5362
U.R.L.S. Chaudière-Appalaches - cahier d'activités pour formation loisir d'été	402.41 \$	5363
Petite caisse - frais de poste et autres	23.00 \$	5364
LCS - recherche de fuite/bris au 3765 route Marie-Victorin	150.00 \$	5365
	373.67 \$	5366
	<b>103 107.28 \$</b>	
<b>Salaires et contributions de l'employeur:</b>		
Période du 22 septembre au 19 octobre 2013 (administration):	29 126.02 \$	
Période du 1er au 31 octobre 2013 (élus et service incendie):	6 675.71 \$	
Paie /élections 2013	6 661.57 \$	
Note: la paie était de 6 833.39 \$ et on enlève la paie de Denise Dunberry, soit 171.82\$ (voir chèque # 5325)		
	<b>42 463.30 \$</b>	
Année 2013		